



**Annonce de travaux dispensés de permis de construire**  
(art. 103 LATC et 68a RLATC)

**1 Localisation du bien concerné par les travaux :**

Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ Lausanne

N° parcelle : N° \_\_\_\_\_ N° ECA : \_\_\_\_\_

PPE ou copropriété:      oui      non

Locataire :      oui      non

Recensement architectural :

**2 Propriétaire du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société :

Rue :

NPA \_\_\_\_\_ Localité :

N° téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**3 Requérant avec procuration (si autre personne que le propriétaire)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**4 Auteur du projet (si autre personne que le propriétaire ou le requérant)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA : \_\_\_\_\_ Localité :

N° téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**5 Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :**



## 6 Typologie des travaux envisagés (veuillez cocher la case correspondant à votre projet)

### 6.1 EXTERIEUR

Modifications des aménagements extérieurs, excavation et travaux de terrassement de minime importance et mouvements de terre ne dépassant pas la hauteur de 0.50 m et le volume de 10 m<sup>3</sup>

Fontaines, sculptures, œuvres d'art (au cas par cas)

Stationnement de bateau, caravane et mobilhome non utilisés, pendant la saison morte

Abris pour vélos d'une surface de 6 m<sup>2</sup>

Clôtures ne dépassant pas 1,20 m de hauteur, muret, réfection à l'identique de mur existant

Bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8 m<sup>2</sup> pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12 m<sup>2</sup>

Installation de borne de recharge électrique pour véhicule

Démolition de minime importance au sens de l'art. 72d RLATC

### 6.2 BÂTIMENT

Réfection de façade à l'identique (teintes des façades à l'identique, peinture ou crépi de finition)

Remplacement de la couverture du bâtiment ou de son étanchéité à l'identique, pour autant que les travaux concernent une surface inférieure à 50% de la surface de l'élément touché (un pan de toiture étant considéré comme un élément)

Tous travaux sur l'enveloppe du bâtiment qui touche moins de 50% de la surface de l'élément concerné (dépose de tuiles, pose d'une isolation en toiture sur un ou plusieurs pans, isolation intérieure ou décrépiage par façade)

*En cas de travaux de rénovation de la toiture et/ou des façades :*

Type et couleur de la toiture après travaux :

Type de couverture après travaux :

Type et couleur de la façade après travaux :

Travaux ordinaires d'entretien de bâtiment (volets ou stores, garde-corps, chéneau, etc.)

Rénovations et rafraîchissements intérieurs avec redistribution légère de volume et de surface sans changement d'affectation des locaux

Réfection de cheminée existante, canaux existants

Remplacement du producteur de chaleur à l'identique

Remplacement de fenêtres, vitrines, portes. (A respecter valeur  $U_w$  max. 1.3 W/m<sup>2</sup>K)

Remplacement des installations techniques à l'identique (ventilation, climatisation, soumis à autorisation cantonale, formulaires énergie à fournir)

Installation de panneaux solaires aux conditions du droit fédéral (formulaire à fournir)

Pour rappel, les travaux dans des bâtiments comprenant des logements doivent être annoncés à la Division cantonale du logement. Les informations sont disponibles sur : <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/logement/preservation/>



## 7 Signatures

Lieu :

Date :

Le propriétaire	Le requérant	L'auteur du projet

**Veillez joindre avec votre demande**

→ **obligatoirement**

- Devis des travaux envisagés

→ **si applicable**

- Extrait cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle ou au bâtiment (plan disponible sous guichet cartographique Lausanne <https://map.lausanne.ch/> ) ;
- Plans, coupe, ou esquisses du projet
- Photo de l'état existant, prospectus ou tout autre document utile à la bonne compréhension du projet
- Formulaire installation de panneaux solaires
- Formulaire énergie, consultez [formulaires energie Vaud](#)
- Diagnostic amiante pour les travaux concernant des constructions antérieures à 1991, consultez [www.vd.ch/amiante](http://www.vd.ch/amiante)

**Veillez nous faire parvenir le formulaire complété (et si possible signé) avec les documents demandés par courriel à [annonce.travaux@lausanne.ch](mailto:annonce.travaux@lausanne.ch)**

**Vous pouvez également nous faire parvenir ces éléments par courrier ou les remettre en mains propres**

**La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une procédure de permis avec mise à l'enquête publique.**

**Conformément à l'art. 103 al. 5 LATC, chaque projet sera analysé dans un délai de 30 jours pour savoir si le projet nécessite ou non une autorisation municipale.**

**En cas d'envoi de formulaire non signé de manière manuscrite, j'atteste avoir la capacité légale d'engager ma responsabilité quant aux travaux envisagés en remplissant et en envoyant ce formulaire.**